

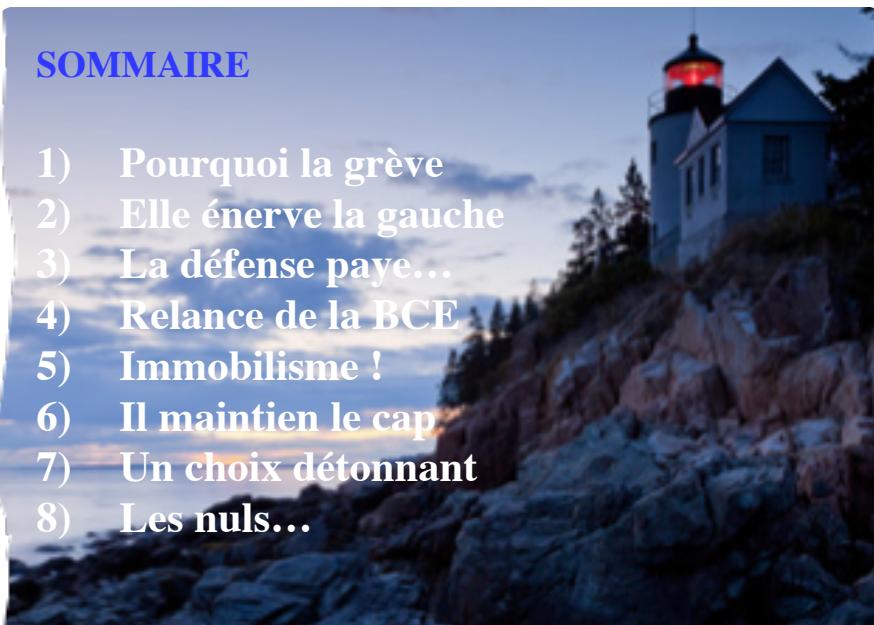
# LA PRESSE EN REVUE...



**VENDREDI 13 JUIN 2014**

## SOMMAIRE

- 1) Pourquoi la grève
- 2) Elle énerve la gauche
- 3) La défense paye...
- 4) Relance de la BCE
- 5) Immobilisme !
- 6) Il maintien le cap
- 7) Un choix détonnant
- 8) Les nuls...



G.Diez La Presse en Revue

## I) SNCF : sécurité de l'emploi, retraite... Pourquoi les cheminots font grève



La grève a été reconduite pour la journée de jeudi (Claude Paris - Sipa)



Par Louis Morice

## **Si les cheminots mettent en avant des éléments susceptibles de susciter l'adhésion de l'opinion à leur grève, la question des acquis sociaux est bien au coeur de leur mouvement.**

Menaces sur le service public, enjeux environnementaux, déshumanisation des gares... Dans leur combat contre le projet de réforme ferroviaire, les cheminots toujours en grève jeudi 12 juin mettent en avant des éléments susceptibles d'emporter l'adhésion des Français, bien conscients qu'une trop forte mise en avant de revendications trop catégorielles nuirait à l'image du mouvement.

L'intersyndicale ne cache pourtant pas ses inquiétudes sur les conséquences de la réforme pour les 150.000 salariés de la SNCF : "Nous redoutons clairement un nivellement par le bas", confie Nathalie Bonnet de SUD-Rail.

La question des acquis sociaux sous-tend le mouvement alors que la CFDT - qui n'a pas appelé à la grève - estime que le projet de réforme n'aborde pas le statut des cheminots.

Pour SUD-Rail, il s'agit d'anticiper : "Les discussions autour de la convention collective ferroviaire commenceront une fois la loi votée. Nous devons la négocier mais il y aura aussi des accords d'entreprise. Cela veut dire que les accords négociés à RFF ne seront pas nécessairement les mêmes qu'à SNCF-Public", redoute Nathalie Bonnet. La syndicaliste pointe aussi l'ouverture du rail à la concurrence prévue pour 2019 : "Pour les entreprises concurrentes, la seule réglementation, c'est le code du travail."

Mais alors, pour quels avantages du statut des cheminots les grévistes craignent-ils une remise en cause ?

### **La sécurité de l'emploi**

Le licenciement économique collectif n'existe pas dans un établissement public comme la SNCF. Sauf pour faute grave, un cheminot ne peut pas être licencié.

### **La retraite**

Effet de la réforme des régimes spéciaux de 2008 et 2010, l'âge moyen des départs à la retraite a reculé à la SNCF. Selon les chiffres présentés par le gouvernement, en 2013, les cheminots ont pris leur retraite en moyenne à 56 ans et 6 mois contre 55 ans et 2 mois en 2008. Ils continuent néanmoins à cesser leur activité plus tôt. Pour la très grande majorité des Français, l'âge légal est actuellement de 62 ans et passera progressivement à 65 ans. A la SNCF, il est fixé à 57 ans et devra atteindre 60 ans.

### **Les facilités de circulation**

Publié en février dernier, le rapport annuel de la Cour des comptes pointe une nouvelle fois les "facilités de circulation" de la SNCF : gratuité et réductions accordées aux agents de la SNCF et à leurs proches. "Le total des bénéficiaires des facilités de circulation s'établissait donc, à la fin de 2011, à plus de 1.100.000 personnes, dont seulement environ 15% de cheminots en activité", souligne le rapport.

nouvelobs.com

LAPRESSEENREVUE.EU

## II) De la City à l'Elysée, le profil de Laurence Boone irrite la gauche

LE MONDE

Par David Revault d'Allonnes

« J'ai des inclinations de gauche », assure au Monde Laurence Boone. La précision est d'importance. Car l'annonce, mercredi 11 juin, de l'arrivée à l'Elysée de celle qui remplacera dans une quinzaine de jours Emmanuel Macron comme conseiller pour les affaires macroéconomiques, a fait jaser dans la majorité. La nouvelle entrante ne procède ni de l'appareil socialiste ni de la haute fonction publique : elle débarquera directement de la City londonienne au cabinet de François Hollande, ce qui suscite, évidemment, le débat.

Après une thèse en économétrie consacrée au « filtre de Kalman appliqué aux taux structurels de croissance et de chômage », Mme Boone, 45 ans, a officié au Centre d'études prospectives et d'informations internationales avec Jean Pisani-Ferry, puis à l'OCDE comme « modélisatrice économètre », avant de rejoindre la banque : Barclays, d'abord, où elle rencontre Jean-Pierre Jouyet, qui présida brièvement Barclays France, puis Bank of America Merrill Lynch, où le nouveau secrétaire général de l'Elysée vient de la débaucher.

« Je n'ai pas du tout honte de ma carrière, j'ai fait mes preuves dans ce milieu, explique Laurence Boone. C'est justement parce que j'ai beaucoup d'expérience internationale, que je ne viens pas d'un univers totalement franco-français et que j'ai un regard différent que le président me recrute. » Egalement membre du conseil d'administration du groupe de luxe Kering, ex-Pinault Printemps La Redoute, Mme Boone vient d'annoncer sa démission à M. Pinault.

Pour ce qui est de choisir ses plus proches collaborateurs dans le monde de « la finance », que le candidat Hollande désignait comme son « principal adversaire », le président se trouve là en état de récidive : M. Macron, prédécesseur de Mme Boone, avait lui aussi quitté la banque – Rothschild – pour rejoindre l'Elysée. Mais au vu des turbulences qui agitent la majorité, le profil et

le recrutement à Londres de Mme Boone, où celle-ci se trouvait encore mercredi soir, a bien davantage surpris à gauche.

Ainsi, les sénateurs communistes redoutent-ils que l'embauche d'« une économiste forgée du plus beau métal libéral (...) ne traduise aucunement une inflexion à gauche de la politique » du gouvernement. Au PS, certains s'émeuvent de ce choix « symbolique », comme le député de l'Indre-et-Loire Laurent Baumel : « On aurait pu imaginer que le président, après les défaites électorales qu'on a connues, veuille s'entourer d'un profil plus hétérodoxe, plutôt que de quelqu'un qui vient directement du monde de la finance et qui exprime plutôt une vision libérale. »

Une référence à une chronique parue dans le quotidien L'Opinion, le 26 mai, où Mme Boone fustigeait « l'absence de politique économique crédible » du gouvernement.

« Décidément, l'exécutif n'est plus à une incohérence près », a lancé mercredi, lors des questions au gouvernement, le député UMP Yves Foulon. L'intéressée nie en bloc : « Cette chronique a été écrite le soir du résultat des élections européennes. J'étais vraiment sous le choc, d'où cette réaction. L'objectif était de distiller un peu de poil à gratter, d'affirmer qu'il fallait réagir. Une économiste indépendante, avec un rôle d'observateur, est forcément un peu plus réactive. Pour moi, ce n'est pas contradictoire de se mettre au service de quelqu'un qui a une stratégie. Les grandes lignes ont été dessinées, on passe à une autre phase, celle de l'accélération, celle de la mise en oeuvre visible et volontaire. »

### « CONGRUENCE DES IDÉES »

La contradiction politique est prestement déminée par l'entourage du président, qui l'assure : « Il n'y a aucun doute sur la congruence des idées. Le but est de recruter des esprits singuliers et des gens qui ont de la personnalité, des convictions et du caractère. Elle en a. » Son arrivée correspond à un mouvement d'ensemble à l'Elysée, avec entre autres l'arrivée de la journaliste de Canal+ Nathalie Iannetta au poste de conseillère sports, et au désir exprimé par M. Hollande d'avoir un cabinet féminisé, aux profils plus variés.

Son arrivée s'étant accélérée pour cause de fuites autour du départ de M. Macron, Laurence Boone,

qui avait préféré travailler avec l'équipe de Manuel Valls pendant les primaires socialistes de 2011, n'a pas encore rencontré son nouveau patron. Mais elle partage d'ores et déjà son incorrigible optimisme : « La reprise est là. Elle n'est pas encore très forte, mais elle est incontestable », assure-t-elle.

David Revault d'Allonnes  
Journaliste au Monde

### **III) Bercy a amputé le budget de la défense de 1 milliard d'euros en six mois**



Le ministre de la Défense a gagné la bataille médiatique face à Bercy mais a perdu 1 milliard de crédits budgétaires en six mois

Michel Cabirol [latribune.fr](http://latribune.fr)

**1 milliard d'euros de crédits budgétaires en moins pour Jean-Yves Le Drian en six mois. C'est ce que Bercy a supprimé au budget de la Défense entre la fin 2013 et mi-2014. Sans réelle compensation à ce jour, sinon des promesses de recettes exceptionnelles. Bercy peut jubiler...**

C'est à ne rien comprendre des arbitrages de François Hollande. Le président de la République avait pourtant réaffirmé le 2 juin "les engagements financiers de la loi de programmation militaire" 2014-2019. Il rappelait alors "le caractère primordial" de l'effort de défense, "afin de renforcer notre influence internationale, protéger nos intérêts vitaux et assurer la sécurité de la France".

Mais le projet de loi finances rectificatif de 2014, présenté mercredi en conseil des ministres par

Michel Sapin, ne s'aligne pas vraiment sur cette tendance. Loin de là. Le ministère de la Défense perd 350 millions d'euros (annulations de crédits budgétaires), dont 198 millions au titre du programme 146 (budget équipement) et 132 millions sur la recherche duale (+ 20 millions enlevés aux anciens combattants).

#### **Une compensation qui n'en est pas une...**

Cette annulation de crédits serait compensée par une promesse de 250 millions d'euros de recettes exceptionnelles (REX) piochées à nouveau dans le Programme d'investissement d'avenir (PIA)... mais qui était initialement prévue pour compenser l'annulation de crédits de paiement de 650 millions d'euros décidée en fin de gestion 2013. Au total, le ministère de la Défense avait alors arraché fin 2013 à Bercy 500 millions d'euros de REX supplémentaires. Au ministère de la Défense, on précise que l'on discute également avec Bercy pour obtenir 250 millions supplémentaires (REX ou crédits budgétaires).

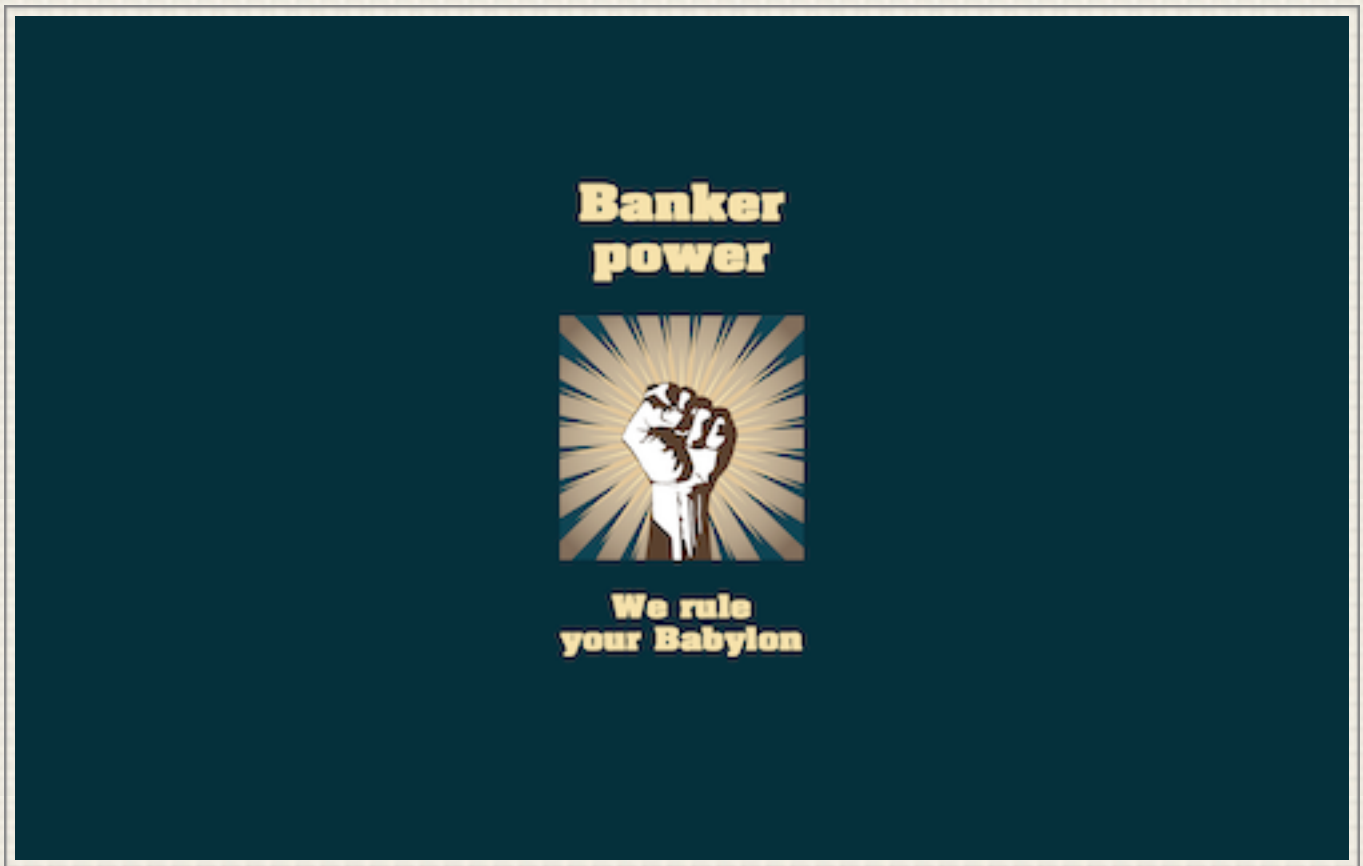
La promesse des 250 millions de REX supplémentaires déjà obtenus de Bercy iront compenser intégralement les crédits annulés pour la recherche duale (132 millions) et le reliquat (118 millions) vers le programme 146.

#### **1 milliard d'euros de crédits budgétaires évaporés**

Bercy peut finalement jubiler. Après avoir perdu la bataille médiatique face à l'Hôtel de Brienne, Michel Sapin a tranquillement gagné en coulisse. Entre la fin de gestion de l'exercice 2013 et le projet de LFR 2014, le ministère de l'Economie a supprimé 1 milliard d'euros de crédits budgétaires à la défense (650 millions fin 2013 et 350 millions en 2014). En revanche, Bercy s'est vaguement engagé sur des recettes exceptionnelles en guise de compensation. Pour le moment, de la monnaie de singe. Et si jamais Bercy jouait le jeu, il manquerait encore 500 millions d'euros.

Que vont faire les militaires et les parlementaires, eux qui s'étaient révoltés contre les coupes exigées par Bercy ? La balle est à nouveau dans leur camp. D'autant que Michel Sapin a appelé mercredi "la discipline" nécessaire au groupe socialiste dans les débats budgétaires, affirmant que si "le dialogue est ouvert", il n'est pas question de "négociation" entre le gouvernement et les députés PS. Et si les militaires rééritaient le coup des gendarmes de 2001... de guerre lasse.

## IV) Attention la Banque Centrale Européenne va nous relancer l'économie en deux coups de cuillère à pot



Ce n'est pas aussi vendeur que Roland-Garros ou la coupe du monde de fouteballe, mais il s'est passé un truc intéressant ces derniers jours. La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé quelques petites choses pour nous relancer une économie atone et éviter une trop faible inflation. Super Mario Draghi, le président de la BCE a par exemple annoncé une nouvelle baisse des taux :

*In pursuing our price stability mandate, today we decided on a combination of measures to provide additional monetary policy accommodation and to support lending to the real economy. This package includes further reductions in the key ECB interest rates, targeted longer-term refinancing operations, preparatory work related to outright purchases of asset-backed securities and a prolongation of fixed rate, full allotment tender procedures. In addition, we have decided to suspend the weekly fine-tuning operation sterilising the liquidity injected under the Securities Markets Programme.*

Sur le papier, et c'est ce que vous avez pu lire ici ou là, c'est très intéressant. Les taux n'ont jamais été aussi bas, donc l'argent va couler à flots,

notamment vers « l'économie réelle », les entreprises. Bref, de la relance à tout va. Et si relance il y a, le chômage devrait baisser. De plus, pas fou, Mario Draghi a pris ses précautions. Pas question de laisser les institutions financières profiter à nouveau de cette manne d'argent quasi gratuit. Cela aussi, vous l'avez sans doute lu, les banques devront prêter à l'économie réelle au moins 30% de ce qu'elles emprunteront à taux bas auprès de la banque centrale.

Sur le papier, tout est parfait. Dans la réalité, en revanche...

Première annonce, le taux directeur passe à 0,15% :

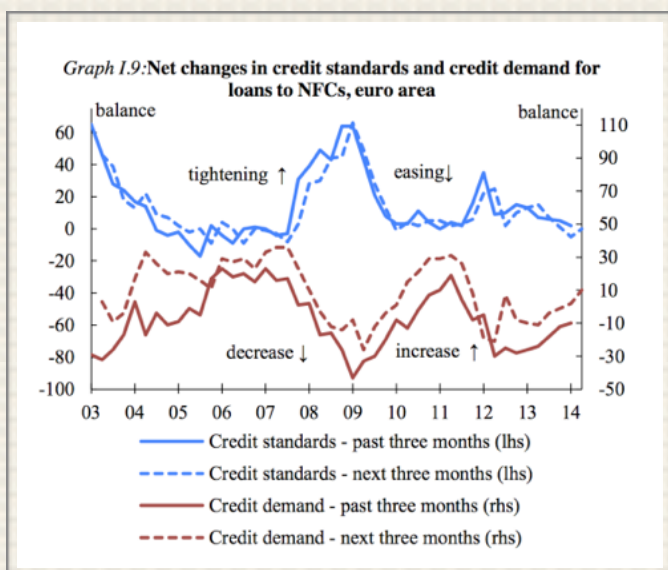
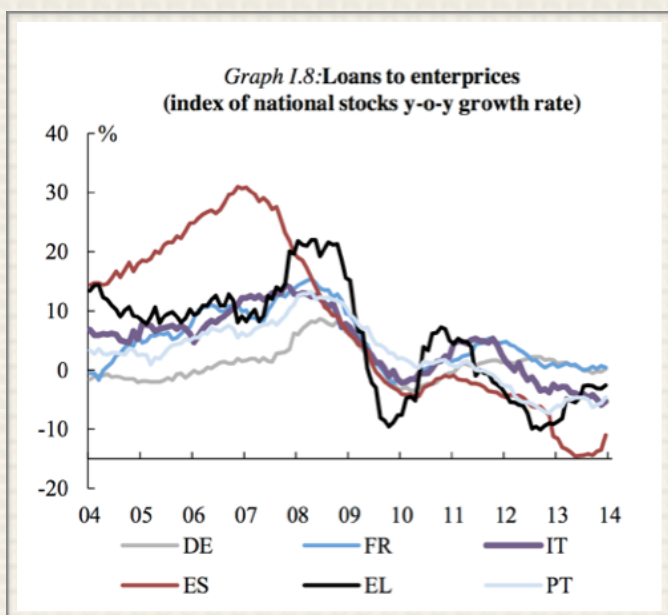
*First, we decided to lower the interest rate on the main refinancing operations of the Eurosystem by 10 basis points to 0.15%*

Quant aux fonds que les banques voudraient laisser en dépôt auprès de la BCE, on passe à des taux négatifs :

The rate on the deposit facility was lowered by 10 basis points to -0.10%.

Une bonne idée, sur le papier, pour éviter que les banques ne laissent dormir leurs liquidités et se sentent obligées de le prêter pour obtenir, cette fois, des taux positifs.

Pour cela, il faudrait que la demande de crédit soit forte dans l'UE. Ce qui n'est pas certain. Les entreprises ayant tendance à puiser dans leurs réserves par prudence eu égard au contexte économique et à leurs perspectives de chiffre d'affaires (en chute libre).



Il faudrait aussi que les entités économiques voulant emprunter soient solides, dans l'esprit des banques. Plus solides que la BCE ou d'autres produits financiers. Or, comme nous l'avons écrit, les taux négatifs et leur attrait, parfois, de la part des institutions financières en disent long sur l'état d'esprit des acteurs de la finance vis-à-vis

du reste de l'économie.

L'expérience menée au Danemark des taux négatifs est peu concluante. Dans la réalité, les institutions financières peuvent penser que leurs fonds sont plus en « sécurité » à la BCE qu'ailleurs. En outre, les revenus générés par des placements ailleurs (dette souveraine par exemple, mais pas seulement) peuvent « compenser » les taux négatifs sans pour autant que l'argent soit investi dans « l'économie réelle ».

**Siouuuuplaît, pour rester propre...**

Les institutions financières sont d'une inventivité sans égal pour créer des bulles (sinon, comment faire de gros bénéfices ?) et venir pleurer misère quand la bulle éclate.

Seul secteur économique qui échappe aux règles du capitalisme, le secteur financier gagne quand il gagne et ... gagne quand il perd. Il lui suffit pour cela d'invoquer son mantra magique :

**« Risque systémique » .**

En d'autres termes, après avoir fait plonger dans une crise noire toute la planète et surtout « l'économie réelle », avec son cortège de chômeurs et d'expulsés, la finance se tourne vers les politiques et évoque le risque d'écoulement complet du secteur. Donnez-nous de l'argent où nous entraînons tout le monde dans notre chute. Et ça marche...

Après 2008 et les subprimes, après la crise de la dette souveraine, le secteur de la finance a obtenu de l'argent quasi gratuit de la part des banques centrales, qu'il a réinvesti dans le High Frequency trading et dans la dette souveraine, générant de confortables bénéfices.

Parmi le lot de décisions de la BCE, il y a la même blague...

Un nouveau LTRO (Long term refinancing operations) permettra aux banques de s'abreuver à la fontaine désormais habituelle (initiée par la Réserve fédérale) de l'argent facile. Avec les risques évidents, déjà connus de crise à venir, de marchés actions à des niveaux improbables...

Dans les jours qui ont suivi, les décisions de la BCE ont fait un flop en termes d'objectifs. Toutefois, on note deux événements comiques. Le rendement de la dette souveraine de l'Irlande et

de l'Espagne est passé sous celui des Etats-Unis. Sur le papier, on pourrait en conclure que les économies de ces deux pays sont tout à coup en meilleur état (ce papier serait moins anxiogène) que celle des Etats-Unis. Dans la réalité, en revanche...

reflets.info

## V) L'inflation stagne à 0,7% en mai et menace le taux du livret A

Selon les statistiques publiées par l'Insee ce jeudi 12 juin, la hausse des prix s'est stabilisée par rapport à avril. Ce faible niveau pourrait entraîner une baisse du taux du livret A.

J.M.



L'inflation risque bien de ne jamais atteindre les 1,2% voulus par le gouvernement. (Remy Gabalda - AFP)

**L'inflation** ne décolle toujours pas. Selon les chiffres publiés par l'Insee ce jeudi 12 juin, la hausse des prix en mai s'est élevée à 0,7% en rythme annuel, soit le même chiffre qu'en avril. Hors tabac, les prix ont augmenté de 0,6% en mai.

**L'Insee** souligne que ni la hausse saisonnière des prix des produits alimentaires (+0,3% sur un mois mais -0,9% sur un an), en particulier des prix des produits frais, ni la progression estivale des prix liés au tourisme (+0,5% sur un mois et +3,2% sur un an pour les services d'hôtellerie, n'ont permis à l'inflation de se redresser.

### Le taux du livret A menacé

Ces chiffres confirment que la France reste actuellement dans une phase d'inflation molle. A

tel point que, mercredi 11 juin, le Haut Conseil aux Finances publiques a exprimé d'importants doutes sur la prévision gouvernementale de 1,2% d'inflation sur l'ensemble de 2014, la jugeant "manifestement élevé".

Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle pour les épargnants puisque le taux du livret est en grande partie indexé sur l'inflation hors tabac.

Mercredi 11 juin, le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, a déclaré qu'il n'exclut pas une baisse de la rémunération de ce produit d'épargne. Ce jeudi, Michel Sapin a indiqué qu'il fallait prendre également prendre en compte "le pouvoir d'achat des Français modestes" dans le cadre de cette décision.

bfmtv.com

## VI) Livret A: Michel Sapin veut maintenir le taux à 1,25% malgré la faible inflation

Par L'Expansion.com avec AFP,

**Le ministre des Finances a expliqué préférer conserver le pouvoir d'achat des Français les plus modestes en maintenant le taux déjà très bas du livret A, en dépit de la recommandation de la Banque de France.**



Le taux du livret A devrait baisser, pour la Banque de France, du fait de l'inflation à 0,7% sur un an. Mais Michel Sapin n'est pas pour. [afp.com/Philippe Huguen](http://afp.com/Philippe Huguen)

Le ministre des Finances Michel Sapin a assuré ce jeudi qu'il souhaitait "protéger le pouvoir d'achat des Français", tout en reconnaissant que la faible inflation actuelle justifierait une éventuelle baisse en juillet du taux du Livret A.

"L'inflation est très faible en France", a rappelé M. Sapin sur RMC-BFM TV. "On ne peut pas faire comme si ça n'existait pas". Mais "je tiens à conserver le pouvoir d'achat des plus modestes des Français, et le Livret A, c'est l'épargne des plus modestes des Français", a-t-il ajouté.

Le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, avait estimé mercredi que le taux du Livret A, actuellement à 1,25%, "devrait baisser un peu" en juillet "si la tendance actuelle de l'inflation se poursuit jusqu'au milieu du mois de juillet". "Ce sera une bonne chose pour la relance de l'économie et pour la création d'emplois", avait affirmé M. Noyer.

Jeudi, le ministre des Finances a rappelé que le gouvernement et la Banque de France en décideraient "dans les semaines qui viennent". Christian Noyer a donné "une appréciation". "Ce n'est pas encore l'avis au sens formel du terme et ensuite, c'est le gouvernement qui décidera", a observé Michel Sapin.

L'Insee a annoncé que les prix à la consommation en France ont connu en mai exactement les mêmes évolutions qu'en avril, à savoir une stabilité parfaite sur un mois et une faible hausse de 0,7% sur un an.

lexpansion.lexpress.fr

## VII) Toubon Défenseur des droits? La gauche en émoi, des élus s'y opposent

Par Mathieu Magnaudeix

« J'ai cru que c'était un gag », s'étonne l'écologiste Sergio Coronado. « Je suis effondrée », se désole la vice-présidente PS de l'Assemblée nationale, Sandrine Mazetier. Le vote pourrait avoir lieu dans deux semaines.

« Je suis effondrée. » Jeudi matin, Sandrine Mazetier, vice-présidente PS de l'Assemblée nationale n'arrivait toujours pas à y croire. Mercredi 11 juin, François Hollande a fait savoir par communiqué qu'il entendait proposer le nom

de l'ancien ministre RPR Jacques Toubon, 73 ans, au poste prestigieux de Défenseur des droits, en remplacement du centriste Dominique Baudis, décédé en avril. Ce choix a surpris bien des membres des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui devront dans deux semaines se prononcer sur sa nomination. « Personne n'avait mentionné son nom ! », s'étonne Jean-Pierre Michel, vice-président socialiste de la commission des lois du Sénat.

L'ancien ministre de Jean-Marc Ayrault, Alain Vidalies, qui vient lui-même d'être nommé ambassadeur de France auprès du Bureau international du travail (BIT) « ne souhaite pas s'exprimer de façon individuelle ». Il concède toutefois que « la question du choix de la personne » se pose. Un doux euphémisme. En réalité, la nomination de ce grognard de la Chiraquie contesté pour ses prises de position sur le droit des homosexuels ou l'immigration (lire ici le parti pris de Michel Deléan) fait hurler une partie de la gauche. Certains parlementaires de gauche interrogés par Mediapart assurent d'ailleurs d'ores et déjà qu'ils voteront contre le choix de François Hollande.

Lorsqu'on la joint jeudi matin, Sandrine Mazetier, émue, ne dissimule pas son trouble. La députée de la capitale connaît bien l'ex député et maire du XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. « Les bras m'en tombent. Je suis élue de Paris, j'ai connu la Chiraquie triomphante, puis la Tibérie, et c'est un type qui incarne tout cela qu'on va donner le poste! Toubon défenseur des libertés? Non, vraiment, je n'en reviens pas. »

« Au minimum je m'abstiendrai, mais je pense plutôt que je voterai contre, annonce le député Sébastien Denaja (Hérault). Je vais faire campagne pour invalider ce choix contestable. Le Parlement a un pouvoir de veto, voilà une bonne occasion de l'exprimer. » Pour le jeune élu, « le sexe, l'âge, le parcours, rien ne plaide pour M. Toubon. » « Il faut à ce poste incarner une exemplarité absolue. Le seul fait d'envoyer un hélicoptère dans l'Himalaya (en 1995, quand Toubon était Garde des Sceaux, ndlr) pour récupérer un procureur afin de bloquer l'affaire Tibéri ne va pas dans ce sens. La vieillesse de M. Toubon ne lui confère pas les oripeaux de la sagesse ».

« Je m'interroge sur le choix de François



Hollande, dit Jean-Pierre Michel, vice-président de la commission des lois du Sénat. Jacques Toubon s'est opposé dans le passé au droit des homosexuels. En 1995, il m'avait répondu que le contrat d'union civil, ancêtre du Pacs, était un trouble à l'ordre public. Il n'a pas été un grand fanatique de l'indépendance des juges. » « Je ne préjuge pas de mon vote: peut-être M. Toubon va-t-il lors de son audition s'amender, comme les délinquants s'amendent, dit-il, ironique. Et dans ce cas, nous lui donnerions l'absolution. Après tout, à 73 ans, il a peut-être décidé de défendre les droits de tout le monde... » Le sénateur estime que d'autres noms de droite étaient possibles, comme l'ex garde des Sceaux Michel Mercier ou l'ancien médiateur de la République Jean-Paul Delevoye.

« Je ne fais pas de procès avant d'avoir entendu l'accusé, mais certains profils convenaient mieux au profil de défenseur des droits, commente le député Jean-Michel Clément. Je suis surpris, très réservé et dubitatif. Son engagement sur la question des droits ne paraît pas d'une évidence totale. Il faut à ce poste quelqu'un de consensuel, susceptible d'inspirer confiance à tous les citoyens. » Avant de parler de son vote, il entend d'abord « réfléchir à des alternatives » au choix présidentiel.

« Avoir voté contre la loi abolissant la peine de mort, contre la dépenalisation de l'homosexualité, s'être opposé au contrat d'union civile etc., ce sont des décisions problématiques » abonde le député PS Matthias Fekl. Il ne souhaite pas dire à ce stade quel sera son vote, mais il laisse entendre qu'il pourrait être négatif. « Son parcours est problématique et potentiellement rédhitoire. »

L'écologiste Sergio Coronado est bien moins diplomate. « C'est n'importe quoi. Quand j'ai entendu ça, j'ai cru que c'était un gag ou que je lisais Le Gorafi. Jacques Toubon n'est peut-être plus l'agité qu'il fut dans les années 80, mais c'est tout de même affolant: absolument rien dans son parcours ne l'associe à la lutte pour les droits et contre les discriminations ! Pourquoi ne pas nommer dans ce cas Jean Tibéri (l'ancien maire de Paris, un autre pilier de la Chiraquie, ndlr) au poste de contrôleur général des prisons? »

LAPRESSEENREVUE.EU

## Pétition

Les députés Alexis Bachelay et Yann Galut, auteurs dans la matinée de tweets rageurs, ont appelé mercredi leurs collègues des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat à rejeter sa nomination. « Le Défenseur des droits est une institution importante, elle nécessite à sa tête une personnalité engagée sur ces questions. Il ne doit pas s'agir de recaser des politiques à la retraite », écrivent-ils dans un communiqué. Ils disent craindre un « signal négatif sur la capacité de cette institution à rendre des décisions propres à favoriser la non-discrimination et la défense des citoyens, quelles que soient leurs origines, leurs sexualités, leurs opinions. » L'ancien directeur de cabinet d'Harlem Désir au PS et le porte-parole d'Europe Écologie, Julien Bayou, ont lancé une pétition « Non à la nomination pour défendre nos droits! » sur le site Avaaz. Elle comptait jeudi soir plus de 1200 signataires.

mediapart.fr

## VIII) La commission des lois s'inquiète du mauvais niveau d'écriture des lois françaises

Rémi Clément



Assemblée Nationale © AFP

Problèmes de langue, habitudes de rédaction désastreuses, empilement de normes : les lois

**françaises n'ont jamais été aussi mal écrites, à en croire les sénateurs de la commission des lois. Ils appellent les législateurs à plus de**

Mal écrites les lois françaises ? Ils sont de plus en plus nombreux à le penser à la commission des lois du Sénat, qui organisait aujourd'hui un colloque sur « l'écriture de la loi. »

Une conférence aux allures de mise au point, alors que les lois n'ont jamais été aussi retoquées par le Conseil constitutionnel que sous les deux dernières législatures (voir ici et ici). Jean-Jacques Hyst, sénateur de Seine-et-Marne et ancien président de la commissions des lois, le dit franchement : « le but de ce colloque est de rappeler comment se fait la loi. »

Premier reproche adressé aux textes de lois ? Leur mauvais niveau de langue. « L'écriture formelle ne s'améliore pas, constate Jean-Jacques Hyst. Il faut même le dire franchement : le niveau baisse. Prenez la presse écrite, entre l'écriture d'un journaliste, dans les années 1950 et celle des journalistes aujourd'hui, il y a quand même une baisse de qualité. Il en va de même pour la loi. »

Une dépréciation qui inquiète les spécialistes. « La loi, c'est d'abord un texte dont la langue est contrainte », souligne Bernard Cerquiglini, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie. « Il faut qu'elle soit écrite pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. » Surtout quand, comme le remarque Jean-Pierre Sueur, le président socialiste de la commission des lois, « un mot, une ligne, une phrase peut changer le quotidien des Français. »

### **« Des habitudes de rédaction désastreuses »**

Au-delà des simples problèmes de langue, les lois souffrent aussi « d'habitudes de rédaction désastreuses », à en croire Alain Richard, sénateur du Val d'Oise et lui aussi membre de la commission des lois. Comme de mauvais écoliers, les législateurs français oublieraient notamment d'aérer leurs copies. Et le sénateur d'avancer un exemple : l'article de loi définissant la composition d'un conseil communautaire, « près d'une page et demi, avec cinq ou six paragraphes en chiffres romains. »

Mais, poursuit Alain Richard, « je pense que le pire au hit parade des défauts législatifs, c'est

bien le code général des impôts. Prenez l'article 208, vous avez un « Premièrement A », un « Troisièmement quater », un « Troisièmement quinquies » et même un « Troisièmement sexies. » » Et le sénateur de conclure : « si vous voulez faire des textes qui sont vraiment un défi à l'accessibilité et à l'intelligibilité, faites comme le ministère de l'Economie et des finances. »

La complexification des lois poserait aussi un problème de légitimité selon les sénateurs de la commission des lois. « La loi doit rester lisible parce qu'elle est notre bien commun », note Jean-Pierre Sueur. Les textes de lois doivent être accessibles à tous, puisque comme le précise le vieil adage, « nul n'est censé ignorer la loi. » Et pour inciter les législateurs à revenir au fondamentaux, les intervenants ont un modèle: la loi du 9 octobre 1981 et son premier article, une phrase simple : « La peine de mort est abolie. »

Mais revenir à la clarté, suppose, selon Alain Richard « un effort des utilisateurs du droit, qui doivent admettre que c'est une logique particulière, essentiellement fondée sur un raisonnement déductif. Et accepter un minimum d'effort intellectuel. » Avant d'ajouter : « on ne peut pas raisonnablement exiger d'écrire du droit comme on écrit un mail, comme on écrit un tract. »

### **Privilegier la simplicité**

A la clé, des lois qui auront une plus grande longévité. « Prenez la loi 1901, qui régleme les associations », s'enthousiasme Jean-Pierre Sueur. « Comment les législateurs pouvaient se douter, il y a 113 ans qu'elle s'appliquerait encore aujourd'hui aux 1 113 000 associations de notre pays ? ». Rédigée de façon simple, une loi s'adapterait plus facilement aux complications de son époque. « Elle devient plastique, et permet de chanter la même chanson sous différents airs », métaphorise Christian Vigouroux. Tout le contraire de la loi ALUR, « monstre » législatif voté par Cécile Duflot, en février dernier. « Avec ses 407 pages, ses 200 articles, elle est bien trop complexe. Je ne pense pas qu'elle sera appliquée totalement », avance Jean-Jacques Hyst.

Autre combat des sénateurs de la commission des lois : la réduction du nombre de textes votés chaque année dont la trop grande quantité vient polluer le travail législatif. « Aujourd'hui, pour citer un collègue, n'importe quel titre du journal de 20h peut faire potentiellement une loi », ironise Jean-Pierre Sueur. Dans le viseur des

sénateurs, la multiplication des « lois tracts » ou « lois slogans », annoncées de manière politique pour parer à l'actualité ou aux circonstances. « La demande de l'opinion publique est permanente », constate Jean-Jacques Hiest. « On finit par voter des choses qui ne sont pas cohérentes », ajoute-t-il.

L'inflation législative, vieille maladie française, que « Montaigne critiquait déjà en son temps », est devenue grave à en croire le sénateur UMP. « On est en train de réglementer tous les aspects de la vie des gens, c'est à tomber sur la tête ! Notre pays meurt de toutes ces lois. » L'accumulation de normes étoufferait ainsi la vie économique du pays, selon Jean-Jacques Hiest, qui avance un exemple : « quand il faut six mois pour ouvrir une usine en Pologne, il faut quatre ans en France. »

[publicsenat.fr](http://publicsenat.fr)

**A Suivre...**  
**La Presse en**  
**Revue**